

École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée

Fiche de poste

Année universitaire 2017-2018

Poste de contractuel d'établissement public

104 h équivalent TD

Enseignement : atelier d'analyse architecturale en première année de licence

Discipline : HCA

Présentation générale de l'école

L'école d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. Sa localisation en ville nouvelle l'a naturellement tournée vers les nouveaux territoires urbains et les nouvelles pratiques du projet qu'elles supposent.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « architecture », « construction », « représentation », « territoire ».

Dans ce cadre, l'enseignement du projet s'inscrit dans une progressivité conduisant de l'exercice de courte durée – les trois premiers semestres d'études – au projet semestriel – les trois semestres suivants.

Des transversalités entre le projet et les autres disciplines sont organisées fréquemment. Elles offrent l'occasion d'exercices spécifiques, de moments particuliers pendant les projets ou de workshops.

Les principales transversalités portent sur projet/territoire et projet/construction.

Après le tronc commun d'enseignement de 1^{er} cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

« Architecture & expérience », dirigée par Éric Lapiere ;

« Matières à penser », dirigée par Marc Mimram ;

« Métropoles », dirigée par David Mangin ;

« Transformation », dirigée par Isabelle Biro et Paul Landauer.

Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (École des Ponts Paris Tech, Master génie urbain de l'Université de Marne-la-Vallée, École d'urbanisme de Paris, École des ingénieurs de la ville de Paris...)

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école

L'école dispose d'une unité de recherche, l'« Observatoire de la condition suburbaine », rattachée à l'UMR AUSSER, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'école a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche.

Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les quatre filières de master et les formations post-diplôme ;

3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales.

Présentation des enseignements

L'enseignant(e) recruté(e) devra s'intégrer à l'équipe pédagogique chargée de l'atelier d'analyse architecturale de première année.

L'objectif de l'atelier est d'observer un bâtiment et de comprendre ses apports aux grandes thématiques de l'architecture, transversalement aux programmes, aux concepteurs et aux époques (l'implantation, la structure, la lumière, l'organisation du plan, la façade, etc.). A travers des visites et des TD, l'étudiant apprend à regarder et interroger en architecte, en lien avec ses autres apprentissages au sein de l'école.

L'encadrement de l'atelier est organisé en plusieurs groupes de visite et de travaux dirigés, animés chacun par un(e) enseignant(e). Tous les groupes partagent le même corpus d'étude, le même calendrier, et les mêmes objectifs pédagogiques. Le travail en TD prend la forme de restitutions et d'analyses personnelles encadrées, écrites et dessinées.

Les travaux de TD sont corrigés au fur et à mesure pour assurer un suivi personnalisé des étudiants.

Charges horaires de l'enseignement

1^{er} semestre : atelier d'Analyse architecturale, 52 h de TD

2^e semestre : atelier d'Analyse architecturale, 52 h de TD

Total équivalent TD : 104 h – quotité : 32 % d'un temps complet.

En outre, l'enseignant(e) sera amené(e) à assumer des missions de coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école...

Titres et diplômes

Diplôme d'architecte DPLG (ou équivalent), ou formation en histoire de l'art (spécialisation architecture).

Compétences attendues au regard du poste

Expérience dans l'enseignement et dans la recherche ;

Dossier de candidature et procédure d'admission

Pièces à fournir :

- un curriculum vitæ
- une note d'intention pédagogique
- un document présentant les travaux, ouvrages, articles ou mémoires attestant de l'expérience du candidat.

1^{re} phase / admissibilité : sélection sur dossier.

2^e phase / entretiens : les personnes présélectionnées seront convoquées à un entretien

mercredi 6 septembre matin par mail.

Date de transmission des candidatures :

Lundi 21 août 2017 dernier délai par mail

à Madame la directrice de l'Ensa de Marne-la-Vallée

amina.sellali@marnelavallee.archi.fr